

## EDITO

C'est avec plaisir que je renoue le fil de nos échanges, car ce rendez-vous est, pour notre URPS, une occasion particulière de vous tenir informés du travail accompli par vos élus, à votre profit.

C'est aussi une opportunité de communiquer sur d'autres facettes de notre activité, qui sont souvent exercées de façon spontanée, sans écrits et sans valorisation... telles que la coordination, la prévention ou l'éducation thérapeutique.

Si notre profession a débuté en tant qu'aide, auxiliaire ou para... quelque chose, il est certain qu'elle atteint, aujourd'hui, une culture et un savoir-faire qui lui ouvrent la voie de l'autonomie. Celle-ci sera consacrée lors de la création d'une filière d'enseignement universitaire LMD, mais ceci est un autre débat, qui ne concerne pas que les libéraux.

Ceci illustre l'énergie et la conviction dont nous devons faire preuve pour pouvoir exister dans les diverses commissions et instances auxquelles nous sommes régulièrement conviés depuis notre prise de fonctions. *On ne sait pas ce que font les Infirmiers libéraux, et quelle est leur valeur ajoutée dans le système de santé d'Île de France !*

Or, près de 6000 Infirmiers libéraux franciliens œuvrent quotidiennement, sans file d'attente et sans recours à des structures dispendieuses pour assurer la permanence et la continuité des soins. C'est 200 000 patients qui sont vus chaque jour à des coûts minimes pour la collectivité. Ce pourrait être, également, le tri des patients en amont des urgences, comme le font les Infirmières d'accueil et d'orientation à l'hôpital.

Voilà l'essence même de notre travail d'élus : promouvoir, faire connaître et reconnaître la valeur et l'apport irremplaçable de notre activité pour la communauté. Utiliser toutes les ressources de notre rôle propre pour évaluer les besoins en santé et faire de la prévention.

Notre profession ne se limite pas à une exécution de tâches, fussent-elles médicales, mais comporte une phase d'analyse et de décision qui lui est propre. Elle est le support du binôme Médecin-Infirmier(e) qui, par sa complémentarité, est le meilleur atout santé des populations, qu'elles soient bien portantes ou souffrantes.

**P.1**  
FOCUS

• L'Hospitalisation À Domicile

**P.2**  
ACTIONS

• Santé & Handicap  
• Coordination interprofessionnelle  
• L'installation des libéraux

**P.3**  
ACTUALITÉ

• L'éducation thérapeutique  
• la couverture vaccinale  
• Les PAERPA

**P.4**  
ÉVÉNEMENT

• Salon Infirmier  
• Colloque qualité de vie /douleur  
• les JNIL



Jean-Jules MORTEO,  
Président FNI de l'URPS  
infirmiers d'Île-de-France,

## FOCUS SUR L'HOSPITALISATION À DOMICILE

Dans le cadre de l'élaboration du volet HAD du Schéma Régional de l'Organisation des Soins (SROS) Hospitalier, un comité de pilotage régional (COFIL) a été constitué afin d'apporter son expertise dans la mise en oeuvre et l'évaluation du dispositif. Ce COFIL est ainsi composé de représentants de l'ARS, de la FNEHAD, des URPS, des usagers, de la CRAM et des fédérations des établissements sanitaires et médico-sociaux, ainsi que d'un représentant des conseils généraux.

Afin de rendre ce COFIL plus opérationnel, des groupes de travail ont été créés. L'URPS infirmiers fait partie du groupe traitant des critères de prise en charge en HAD, de l'organisation et de la gradation des soins avec les acteurs à domicile.

Les élus de l'URPS infirmiers d'Île-de-France se mobilisent activement sur ce dossier très stratégique pour l'avenir de notre mode d'exercice.

En effet, pour l'ARS Île-de-France l'objectif est de créer des places supplémentaires d'HAD pour atteindre un taux de recours de 24 patients par jour pour 100 000 habitants en cinq ans (aujourd'hui 19.3).

### POUR L'URPS INFIRMIERS, LES OBJECTIFS SONT LES SUIVANTS :

- Clarifier et respecter les critères d'entrée, de maintien et de sortie en HAD
- Associer le médecin traitant aux décisions d'entrée et de sortie d'HAD
- Informer le patient sur les diverses possibilités de prise en charge à domicile et respecter son libre choix
- Formaliser et respecter une nouvelle convention afin de cadrer les relations HAD / libéraux
- Etablir un suivi médico-économique des différentes options de gradation des soins et de leur mise en oeuvre
- Harmoniser les règles de facturation des différents HAD de la région
- Associer les infirmiers libéraux au déploiement et à l'utilisation du dossier patient informatisé

OBJECTIF DU SROS  
2013-2017

Transfert de 500 x 

d'hospitalisation  
complète



>> vers >>



l'HAD

# Les URPS d'Ile-de-France se mobilisent pour...

## ... LA SANTÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les dix Unions Régionales des Professionnels de Santé libéraux d'Ile-de-France, qui représentent 56 500 soignants, ont choisi le thème de l'accès aux soins des personnes en situation de handicap pour leur 2<sup>e</sup> Journée de réflexion et d'échanges. Notre région, où se côtoient zones urbaines denses et territoires agricoles peu habités, est exemplaire dans la diversité des solutions à inventer pour relever le défi.

Après une présentation des attentes des personnes handicapées par Pascal Jacob, auteur du rapport sur l'accès aux soins et à la santé des personnes handicapées remis au gouvernement en juin 2013, les libéraux de santé ont tenté de répondre à la question :

**« Comment faire pour que les personnes handicapées puissent avoir la meilleure prise en charge par les professionnels de santé de ville, dans la région capitale qu'est l'Ile-de-France ? ».**

En effet, outre l'accessibilité aux cabinets, obligatoire suite à la loi du 11 février 2005, l'accès aux soins reste notre priorité. Pour cela, et avec plus de 95% de l'activité réalisée au domicile des patients, la mobilité dont font preuve les infirmiers libéraux est un point fort pour la profession. Cependant d'autres éléments sont à prendre en compte lorsque l'on parle d'accessibilité aux soins. Effectivement il ne faut pas oublier le rôle des aidants, ainsi que le besoin de formation des professionnels, entre autre à l'accueil, pour favoriser au mieux l'accès aux soins aux personnes en situation de handicap.

Actions de formation, moyens matériels et financiers nécessaires, information sur les prises en charge de proximité adaptées aux personnes handicapées, ont donc été au cœur de cette journée pluridisciplinaire et du Plan d'action 2013-2015 proposé par les URPS d'Ile-de-France.

3 octobre 2013

Pascal Jacob entouré des représentants des 10 URPS franciliennes



## ... LA COORDINATION INTERPROFESSIONNELLE

Améliorer le parcours de soins du patient chronique nécessite une coordination réussie entre les différents professionnels de santé.

Il faut pour cela une communication rapide et efficace entre les différents acteurs. C'est pour optimiser cette communication, notamment ville/hôpital, que les URPS infirmiers, médecins libéraux et pharmaciens d'Ile-de-France ont conçu un outil simple à destination de leurs patients :

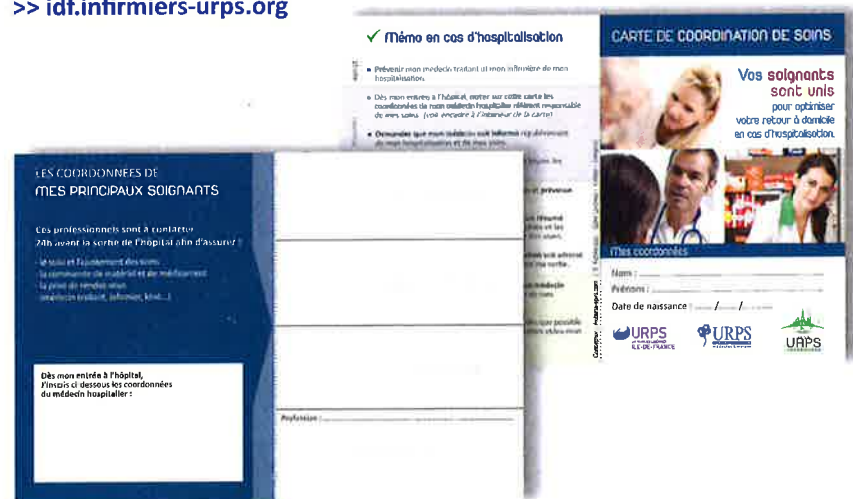
### la carte de coordination de soins.

Cette carte permet au praticien hospitalier d'identifier les professionnels de santé libéraux autour du patient, et au patient de rappeler ses droits au moment de son hospitalisation et ainsi de mieux préparer sa sortie.

De nombreux infirmiers libéraux nous ont déjà fait part de leur enthousiasme pour cet outil et nous avons déjà diffusé près de 2 500 cartes auprès des IDEL franciliens.

Si vous aussi vous souhaitez en commander gratuitement, vous pouvez télécharger le bon de commande sur notre site internet.

>> [idf.infirmiers-urps.org](http://idf.infirmiers-urps.org)



## ...L'INSTALLATION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ LIBÉRAUX...

Les permanences d'aide à l'installation permettent aux professionnels de santé qui souhaitent s'installer en libéral de poser leurs questions professionnelles et administratives aux représentants des différents organismes partenaires (délégation territoriale de l'ARS, CPAM, conseil départemental de l'ordre infirmier, URPS infirmiers).

Vous pouvez-vous inscrire via notre site internet ou en téléphonant aux personnes ci-dessous.

Paris, Seine-Saint-Denis,  
Val d'Oise, Yvelines

Marion Gaucher, URPS médecins,  
Tél. : 01 40 64 56 99  
[marion.gaucher@urps-med-idf.org](mailto:marion.gaucher@urps-med-idf.org)

Essonne, Hauts-de-Seine,  
Seine-et-Marne, Val-de-Marne

Nathalie Noël, URPS médecins,  
Tél. : 01 40 64 14 74  
[nathalie.noel@urps-med-idf.org](mailto:nathalie.noel@urps-med-idf.org)

# L'actualité de vos élus URPS

## L'AMÉLIORATION DE LA COUVERTURE VACCINALE

Dans un contexte de défaillance de la couverture vaccinale en Ile-de-France, l'ARS a décidé de lancer un projet incluant tous les acteurs de la vaccination. Nous sommes ainsi fortement impliqués et déterminés à jouer un rôle actif dans l'amélioration de la couverture vaccinale

## L'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE DU PATIENT

L'éducation thérapeutique du patient (ETP) est désormais intégrée au parcours de soins des patients souffrant de maladie chronique (article 84, loi HPST de juillet 2009). **Jusqu'alors, les programmes d'ETP autorisés en Ile-de-France étaient à 80% hospitaliers.** Or la majorité des patients atteints de pathologies chroniques étant suivie en ville, la proportion des patients pouvant bénéficier d'ETP restait très faible comparativement aux besoins.

C'est dans ce contexte que les URPS franciliennes ont décidé de déposer un projet à l'ARS afin de développer des actions d'éducation thérapeutique en ville, donnant lieu à une rémunération forfaitaire.

## STAGES INFIRMIERS EN LIBÉRAL

En Ile-de-France, le constat a été fait qu'il y avait un déficit de terrains de stage pour les étudiants en soins infirmiers. En effet en 2011, il y avait 8 822 places de stage pour 11 423 étudiants soit une moyenne de 0.77 place par étudiant. On a donc constaté **un déficit de 2 601 places de stage en 2011** en Ile-de-France. Or en 5 ans, nous avons observé une évolution de plus de 37% d'infirmiers libéraux sur la région.

Face à ces constats et aux souhaits de beaucoup de nos confrères de recevoir des étudiants infirmiers dans leur cabinet, l'URPS infirmiers a décidé de travailler en relation avec les acteurs institutionnels (ARS, conseil général, IFSI, assurance maladie) afin de lever les freins sur l'ouverture des stages en milieu libéral.

Ces freins se situent en particulier au niveau assurantiel, sur la facturation des actes effectués par les étudiants et sur la reconnaissance et la valorisation du statut de maître de stage.



## LE PROJET PAERPA

Le projet sur le parcours de santé des *Personnes Agées En Risque de Perte d'Autonomie (PAERPA)* doit conduire à une expérimentation au cours des 3 prochaines années sur 8 territoires au plan national. En Ile-de-France, le territoire se situe au niveau des 9<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> arrondissements de Paris.

Ce projet a pour objectif d'accroître la pertinence et la qualité des soins et des aides dont bénéficient les personnes âgées, et d'améliorer ainsi, leur qualité de vie et celle de leurs aidants. Sur un plan collectif, l'objectif est d'améliorer l'efficacité de leur prise en charge dans une logique de parcours de santé.

Pour ce faire des outils et des méthodes seront mis en place. Ainsi, le Projet Personnalisé de Soins (PPS) verra le jour et les modalités de la coordination entre les différents acteurs (médecins, infirmiers, autres professionnels de santé) restent à définir. Il s'agira donc de trouver la place et la rémunération du travail de chacun dans ce nouveau dispositif.

**6 059**

Infirmiers libéraux  
en Île-de-France

**56 500**

Professionnels de santé  
en Île-de-France



L'Urps Infirmiers Ile-de-France :

**24**

Infirmiers libéraux

élus pour **5** ans



nous y étions....

**LE SALON INFIRMIER**

**LE COLLOQUE SUR LA QUALITÉ DE VIE ET LES DOULEURS CHRONIQUES**



Le stand de l'URPS au salon infirmier

Ce colloque, organisé par *Horizon et Santé* le 16 octobre 2013, avait pour objet de plaider en faveur d'états généraux sur la douleur.

Notre URPS a tout d'abord participé à l'organisation de cet événement via le Comité de Pilotage, puis à l'animation d'une des tables rondes.

En effet, un des élus de l'URPS infirmiers, Pascal Lambert, a défendu la place des infirmiers libéraux dans l'éducation thérapeutique des patients sur la douleur à domicile.



© RAMARE/BSIP

Le salon s'est tenu du 16 au 18 octobre 2013 à la porte de Versailles. Cela a été l'occasion pour nous d'aller à votre rencontre, de présenter l'URPS infirmier, ses missions et nos projets. Nous avons également rencontré un grand nombre d'étudiants et d'infirmiers en quête d'information sur l'exercice libéral.

retrouvez-nous prochainement....

**...AUX JNIL**

L'URPS infirmiers d'Ile-de-France sera présente aux Journées Nationales des Infirmiers Libéraux qui se dérouleront les 3 et 4 avril 2014 au palais des congrès d'Issy-les-Moulineaux.

Au programme, deux journées de débats, d'information et d'échange autour des sujets d'actualité qui sont au coeur des problématiques et de la pratique libérale :

éducation thérapeutique, soins palliatifs à domicile, responsabilité juridique, développement professionnel continu, nutrition parentérale, nouvelles technologies, plaies et cicatrisation...



**CONTACTS**

Président : Jean-Jules MORTEO  
urps.ide.idf@gmail.com

Directrice : Sophie MICHEL  
direction.urps.ide.idf@gmail.com

URPS Infirmiers d'Ile-de-France, 12 rue Cabanis, 75014 Paris  
Tél. 01 40 64 12 42 - www.ide.infirmiers-urps.org

**GARDONS LE CONTACT : TRANSMETTEZ-NOUS VOTRE E-MAIL**

Pour vous permettre de suivre l'actualité de vos élus à l'URPS infirmiers d'Ile-de-France, pensez à nous envoyer votre adresse e-mail (et à mettre vos coordonnées à jour si nécessaire).

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
 Email : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_  
 Adresse du cabinet : \_\_\_\_\_  
 Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
 Quel(s) sujet(s) souhaiteriez-vous voir traité(s) par votre URPS ? \_\_\_\_\_

Coupon à retourner au choix, par email : [urps.ide.idf@gmail.com](mailto:urps.ide.idf@gmail.com), ou par courrier : **URPS Infirmiers d'Ile-de-France 12 rue cabanis, 75014 Paris**